



Challenge Virtuel MLK Sports
Inscription : OK-Time.fr

Challenge Virtuel

MLK Sports 4 ou 8 Km

REGLEMENT COURSE DIGITALE

En s'inscrivant au « CHALLENGE VIRTUEL MLK Sports » de 4 ou 8 Km, chaque participant reconnaît et accepte sans réserve le présent règlement dans toutes ses dispositions.

ARTICLE 1 – PRESENTATION

« Le CHALLENGE VIRTUEL 4 ou 8 Km MLK SPORTS » est organisé par MLK SPORTS et son représentant Mr Lilian MAIGNE. Il peut être réalisé à allure libre : en marchant ou en courant. Il se déroule du Mercredi 9 juin 2021 à 8h. au Mercredi 30 juin 2021 inclus à 21h.

Ouverture des inscriptions : Mercredi 9 juin 2021 à 8h00.

Le format est le suivant:

Chaque participant effectue une sortie unique sur la distance choisie de 4 ou 8 km (soit 1 ou 2 fois la boucle), dans un souci d'organisation la distance validée doit être réalisée à partir de la Plaine des jeux des Bourriottes à Brive.

Le départ est au portail d'entrée de la Plaine des jeux en partant sur la droite (dans le sens inverse des aiguilles d'une montre) et en longeant le chemin qui borde la plaine des jeux, on passe sur le petit pont en bois, puis on franchit la Corrèze par le « pont de fer », puis sur la gauche en ligne droite derrière le centre Leclerc, et on repasse la Corrèze par le pont du Buy pour rejoindre la plaine des jeux (voir circuit ci après).



L'inscription est fixée à 5€ (+ frais de gestion 0.70€)

L'intégralité des bénéfices sera reversé au **SERVICE ONCOLOGIE de BRIVE**

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Le 4 Km est réalisable à partir de 14 ans et le 8 KM à partir de 16 ans
C'est un challenge ouvert à tous, hommes, femmes, licenciés ou non.
Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Les participants devront respecter les règles de bonne conduite édictées en annexe 1 du présent règlement.

Chaque adhérent participe au CHALLENGE VIRTUEL MLK Sports 4 ou 8 KM sous sa propre responsabilité et atteste disposer à ce titre d'une police d'assurance individuelle accident couvrant notamment les dommages corporels.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée à quelque titre que ce soit, et notamment en cas de maladie, de blessure personnelle ou causée à un tiers, à un décès ou à des dommages matériels survenant suite à sa participation.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne jusqu'au 30 juin 2021 18h00.

Chaque participant doit s'inscrire en ligne sur la plateforme Klikego accessible sur le Site OK-Time www.ok-time.fr ou directement sur le site de Klikego : www.klikego.com

Après son inscription, le coureur recevra son dossard digital, à l'adresse mail renseignée lors de son inscription. Le dossard est également disponible à partir du compte Klikego de l'inscription.

L'inscription validée, on effectue sa distance choisie de 4 ou 8 km

A l'issue de sa participation, il faut renseigner sa performance à partir de son compte Klikego, au niveau de l'inscription, il sera possible d'accéder à son espace « Epreuve virtuelle » :

Il faut renseigner le temps effectué pour parcourir la distance choisie : 4 ou le 8 km, et en apporter la preuve avec une capture d'écran (montre ou téléphone) pour justificatif de performance ; Tout cela afin de pouvoir participer au challenge.

Aucune inscription par courrier, par téléphone ou par mail ne sera prise en compte.
Aucun remboursement ne sera possible.

Il est possible de participer plusieurs fois, en refaisant une inscription à chaque fois...

ARTICLE 4 – CLASSEMENT ET RECOMPENSES SOUS FORME DE TIRAGE AU SORT

Un classement sera disponible sur le site OK-Time et Klikego.

<https://ok-time.fr/>



Un Gymsac est offert à chaque participant, il est à retirer au magasin MLK SPORTS 72 Avenue de la Libération à MALEMORT

Une paire de PUMA plaque carbone d'une valeur de 160€ sera à gagner, ainsi que de nombreux autres Lots par tirage au sort **le Jeudi 30 juin 2021 au Magasin MLK SPORTS**



Il est précisé que l'Organisateur ne dispose d'aucun moyen fiable de contrôler la véracité des données téléchargées par les participants. Ces derniers ne sont donc liés pour la déclaration de leur performance que par un contrat moral de confiance. Aucun recours sur ce classement ne pourra par conséquent être formulé à l'encontre de l'Organisateur en cas de suspicion de triche par un des participants.

ARTICLE 5 – DROIT A L'IMAGE

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'Organisateur ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désigné à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, et/ou sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 6 – CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant et sont informés que leurs résultats pourront être publiés sur le site internet de Klikego et OK-Time. S'ils souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, les participants devront expressément en informer l'Organisateur à l'adresse suivante :

contact@ok-time.fr

ARTICLE 7 - ANNULATION / MODIFICATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toute autre circonstance que l'Organisateur estimerait, notamment, mettre en danger la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement ou d'en modifier les modalités, ou d'apporter tous les changements nécessaires à son bon déroulement.

ANNEXE 1

LES REGLES DE BONNE CONDUITE DU COUREUR CONNECTE

Chaque participant du « CHALLENGE VIRTUEL MLK Sports » 4 ou 8 km s'engage à :

- 1/ Respecter les mesures de distanciation sociale
- 2/ Ne pas courir s'il présente des symptômes de la COVID 19 ou a présenté des symptômes dans les 15 jours précédant le week-end du 5/6 Juin 2021
- 3/ Ne pas courir sur un tapis de course ou utiliser un moyen de locomotion quelconque lors de l'enregistrement de ses données (rollers, vélo, voiture...)
- 4/ Respecter le code de la route
- 5/ Ne pas cracher au sol
- 6/ Ne pas jeter de déchet sur la voie publique
- 7/ Télécharger ses données de performance de manière loyale, dans le respect des autres participants
- 8/ Respecter toutes autres règles de bonne conduite que nous aurions pu omettre d'énumérer...

Prenez soin de vous..., MLK SPORTS prend soin de vos pieds !

SPECIALISTE COURSE A PIED et ATHLETISME
72 Av. de La Libération 19360 MALEMORT

**300 m² dédiés
au Running**

MLK Sports

Label